

**COMMUNE**  
**DE QUINTIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 17 décembre**  
**2021**

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	10 décembre 2021
Date d'affichage :	10 décembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	19

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2021/12/63 (nomenclature 7.1)**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Etaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - HELLARD Hugo.

**Absents excusés :** POISSON François, LE BUHAN Erwan, MORIN Sabine, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault.

**Procuration :**

POISSON François à HAMON Jean-Paul ;  
MORIN Sabine à THERIN Emmanuel ;  
BOQUEHO Stéphanie à QUEMARD Bertrand ;  
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine ;  
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas.

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Objet : Décision modificative budgétaire à la section d'investissement**

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la ville de Quintin en date du 25 mars 2021,  
Vu la nécessité d'ajuster les crédits des comptes 2051, 2041581, 21311, 21312, 21318, 2135, 21538, 2183, 2188,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications de crédits,

Monsieur Jean-Paul Hamon propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 des dépenses de la section d'investissement :

<b>Ch. – 21 Immobilisations corporelles</b>		
Art. – 21311 Hôtel de Ville		- 5 000,00 €
Art. – 21312 Bâtiments scolaires		- 100,00 €
Art. – 21318 Autres bâtiments publics	+ 100,00 €	
Art. – 2135 Installations, agencements	+ 600,00 €	
Art. – 21538 Autres réseaux		- 1 300,00 €
Art. – 2183 Matériel de bureau et informatique		- 8 300,00 €
Art. – 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 9 000,00 €	
<b>Ch. – 20 Immobilisations incorporelles</b>		
Art. –2051 Concessions et droits similaires	+ 2000,00 €	
<b>Ch. – 204 Subventions d'équipements versées</b>		
Art. –2041581 Biens mobiliers, matériels	+ 3000,00 €	
<b>Solde</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.



*Carro*